

KUPERMAN, Alan J. *The Limits of Humanitarian Intervention. Genocide in Rwanda*. Washington, Brookings Institution, 2001, 162 p.

Christian Thibon

Volume 33, numéro 2, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thibon, C. (2002). Compte rendu de [KUPERMAN, Alan J. *The Limits of Humanitarian Intervention. Genocide in Rwanda*. Washington, Brookings Institution, 2001, 162 p.] *Études internationales*, 33(2), 382–383.
<https://doi.org/10.7202/704424ar>

The Limits of Humanitarian Intervention. Genocide in Rwanda.

KUPERMAN, Alan J. Washington, Brookings Institution, 2001, 162 p.

L'ouvrage d'Alan J. Kuperman est important à plusieurs titres. D'abord il affronte une question que tout le monde ne cesse de se poser : le génocide rwandais pouvait-il être enravé par la communauté internationale, par une intervention humanitaire ? Ensuite il s'interroge sur les raisons qui ont retardé, empêché et annulé une telle décision ; enfin au regard du cas rwandais et au-delà de celui-ci, il livre une réflexion en plusieurs points sur les temps, moyens et les limites d'une intervention humanitaire dans une situation de crise politico-ethnique dégénérant en une guerre civile rampante et déclarée.

S'appuyant sur les travaux récents, en particulier des commissions nationales, internationales et sur des témoignages qui valorisent les acteurs internes et militaires, il confronte d'une manière pertinente le divers temps de la non-intervention, de la dérobade internationale et les différents temps du génocide dont il propose une reconstitution chronologique. Ainsi évalue-t-il les divers scénarios et fenêtres d'interventions qui tour à tour ont été esquivés, repoussés et ignorés, des échecs ou des silences qui furent interprétés comme un « laissez faire » diplomatique. Mais au-delà de la condamnation morale qu'une telle reconstitution historique suscite généralement, l'auteur envisage les diverses possibilités d'intervention offertes et leurs conséquences espérées susceptibles d'arrêter le génocide, du moins

de sauver des populations, un constat qui signale autant les limites logistiques des modèles d'intervention projetés que la complexité politique du contexte, le poids et les calculs des différents acteurs politico-militaires rwandais, diplomatiques et institutionnels.

Le second intérêt de cet ouvrage vient du déplacement dans l'analyse de la responsabilité internationale ; l'approche qui à ce jour est plutôt tentée par une condamnation des responsables politiques et qui évacue par le haut les questions posées demeurées sans réponse et diplomatiquement associées à une démarche repentante, n'est pas suivie. L'auteur lui préfère l'étude de l'environnement des décisions, le rôle des intermédiaires et représentants, officiels et officieux, le jeu diplomatique et le cheminement des politiques qui mènent à la prise de décision ou à l'absence de celle-ci. Aussi dévoile-t-il les multiples dysfonctionnements et erreurs des appareils politico-diplomatiques et journalistiques qui ont dans un premier temps retardé l'échéance d'une décision, dans un second temps sombré dans l'attentisme avec l'espoir d'un dénouement politique, militaire ou diplomatique illusoire.

Enfin l'ouvrage propose une réflexion en plusieurs points plutôt prospective ; celle-ci examine les divers scénarios et opportunités, y compris leurs effets pervers et contre-productifs, des politiques d'intervention humanitaire préventives ou d'urgence, dans le cadre de crise qui entretient les clivages ethniques et les dérives génocidaires des pouvoirs établis. Cette conclusion rappelle toute l'importance des environnements logistiques que la mise en œuvre de telles politiques suppose.

Le parti pris de l'ouvrage, un style concis et une démonstration critique qui traite de tous les acteurs, a souvent amené l'auteur à des raccourcis négligeant la dimension régionale du génocide rwandais, en particulier les génocides burundais de 1972 et 1993, le poids des opinions publiques occidentales... Enfin on regrettera que cette synthèse qui est aussi une thèse, donne parfois et en première lecture l'impression que les considérations techniques furent contraignantes. N'oublions pas que derrière les contraintes techniques, les limites politiques sont plus prégnantes et qu'à défaut d'être humanitaires, les décisions ne furent ni humanistes ni éthiques... Une réflexion suscitée par la lecture de cet ouvrage qui apporte une contribution au débat nécessaire sur les interventions humanitaires.

Christian THIBON

Département d'histoire
Université de Pau et des pays de l'Adour, France

Justice and Reconciliation. After the Violence.

RIGBY, Andrew. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2001, 207 p.

À l'origine de ce livre, l'énoncé d'un code moral et la question pratique qu'elle soulève : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse ». À cela s'ajoute la distinction établie par Max Weber entre l'éthique de conviction, basée sur des valeurs et des idéaux et qui n'accepte aucun compromis et l'éthique de responsabilité qui guide la conduite politique par ce qui est pratiquement possible dans les circonstances et les conditions existantes.

L'auteur se demande comment guérir les plaies causées par la division

et le conflit ? Comment un peuple peut-il se remettre d'un traumatisme collectif ? Comment peut-il aborder le passé d'une façon constructive et orientée vers l'avenir ? (p. 2) Ce volume analyse diverses approches, brièvement décrites au chapitre premier et développées dans les chapitres subséquents.

L'amnésie : pardonner et oublier.

Le pacte d'amnistie négocié est le modèle expérimenté en Espagne après 40 ans de répression et d'institutionnalisation de la vengeance par le régime totalitaire de Franco (chap. 3). La transition vers la démocratie ne pouvait se faire que par un exercice collectif d'amnésie publique. Peu à peu, toute référence à Franco et à la guerre civile a été évacuée ; on a créé une nouvelle interprétation de l'histoire et de nouveaux symboles publics. C'est ainsi qu'une série de contrastes et de continuités ont permis de régler le problème laissé par 40 ans d'un régime totalitaire, d'instaurer la démocratie et d'assurer la paix.

Les procès, les purges et les poursuites judiciaires. Cette approche a été influencée avant tout par une recherche de justice sans enfreindre la quête d'un nouvel ordre démocratique. Au chapitre 2, l'auteur examine les tentatives qui ont été faites après la Deuxième Guerre mondiale en Europe continentale pour punir ceux qui ont collaboré à des degrés divers avec les occupants et profité de la relation qu'ils avaient avec eux. Les États ont essayé de contrôler le processus judiciaire pour éviter que les citoyens se fassent eux-mêmes justice. Ils ont déterminé qui doit être jugé, pour quels délits et avec quelles sentences. Plus tard, ils ont eu recours